

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU
Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX
Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT
Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE
Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH
Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230711-23_05675-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Absents excusés : Pascal BILLARD, Flavien DELÉTRE, Marie-Danielle DUPONT et Hervé PONDEMER

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-6-2
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 17	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-072 – Remboursement de cautions aux associations dans le cadre de mise à disposition de salles ou véhicules

La commune avait pour pratique d'encaisser les chèques-cautions remis par les associations qui occupaient des salles de la ville (ou empruntaient un véhicule). Ces cautions n'étaient pas remboursées eu égard au fait que les associations demandaient régulièrement la mise à disposition de bâtiments ou du mini-bus.

Association	Date d'encaissement	Montant	Bâtiment
A.C.P.G.	2 décembre 2009	200 €	Marché couvert
A.D.A.R.	4 janvier 2012	200 €	Marché couvert
Amicale Sapeurs-Pompiers	9 septembre 2010	200 €	Marché couvert
Cercle des retraités de Normandie	28 juin 2010	200 €	Marché couvert
Cheveux Blancs	8 décembre 2009	200 €	Marché couvert
E.S.M.C.	7 octobre 2011	200 €	Marché couvert
E.S.M.C.	7 octobre 2011	400 €	mini-bus
Ecurie Suisse Normande	9 avril 2010	200 €	Marché couvert
F.N.A.C.A.	14 janvier 2010	200 €	Marché couvert
Flers Condé Athlétisme	24 mai 2011	400 €	mini-bus
FMCN	14 février 2020	200 €	Marché couvert
Masoneilan (Baker Hughes)	16 septembre 2016	200 €	Cinéma
Retraités de Masoneilan	22 janvier 2010	200 €	Marché couvert
S.L.S.N.	6 janvier 2010	200 €	Marché couvert

Considérant qu'une caution doit être restituée s'il n'y a aucun dégât constaté après occupation ou utilisation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ, AUTORISE :**

- le remboursement des cautions aux associations comme énuméré ci-dessus,
- Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023
Le Maire, Valérie DESQUESNE

